

Vu pour être annexé à la délibération N° 03.10.2024  
Séance du Conseil Municipal du 10 octobre 2024

Le Maire



VILLE DE



SEPTÈMES  
LES VALLONS

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2024

### RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

Le Budget Supplémentaire 2024 est un budget d'ajustement qui permet la reprise du résultat de l'exercice 2023, tel qu'il a été affecté par délibération n°03.06.2024 du 06 juin 2024 et l'intégration des dépenses et les recettes d'investissement non réalisées en 2023 et reportées sur l'exercice 2024.

Il a vocation à combler les besoins de certains postes de dépenses de fonctionnement de la collectivité pour achever l'année 2024. Comme nous l'avons indiqué lors de la préparation du Budget Primitif, nos marges de manœuvres étant aujourd'hui très faibles, nous ne pouvons inscrire qu'à la marge de nouvelles dépenses au Budget Supplémentaire 2024.

Il permet également l'inscription de crédits de paiements nouveaux pour financer le programme d'investissement 2024.

En section de fonctionnement, le Budget Supplémentaire prévoit des crédits permettant de prendre en charge les dépenses d'électricité de gaz et de carburant, la hausse du prix des denrées alimentaire et l'augmentation du nombre de repas confectionnés et de conserver une marge de manœuvre pour l'exécution de la fin de l'exercice budgétaire.

Les grandes masses de ce Budget Supplémentaire se présentent de la manière suivante :

- Des recettes de fonctionnement nouvelles pour un montant de 400 000 € ;
- Un abondement de la section de fonctionnement de 400 000 € ;
- L'intégration de reports de crédits d'investissement pour 3 699 046,31 € en dépenses et 2 258 775,89 € en recettes ;
- L'inscription de subventions d'investissement pour un total de 665 128 € ;
- Des crédits de paiement nouveaux sont prévus en investissement pour un montant de 2 020 500 € ;
- Des crédits permettant d'effectuer des acquisitions foncières stratégiques sont prévus à hauteur de 90 000 €.

## L'UTILISATION DU RESULTAT

Le montant du résultat de l'exercice 2023 repris en recettes de fonctionnement s'élève à 1 205 363 €. Sur ce résultat reporté :

- 1 072 012 € alimentent la section d'investissement par virement de la section de fonctionnement.
- 133 351,60 € seront portés au Compte Administratif 2024 en excédent.

Il a ainsi été nécessaire d'utiliser une part conséquente du résultat 2023 qui était déjà assez faible, pour financer les investissements du Budget Supplémentaire. Par conséquent, la part du résultat disponible en excédent de fonctionnement qui sera reportée sur l'exercice 2025 s'est encore restreinte avec un montant de 133 351,60 € contre 268 814,00 € en 2024. Nous devons veiller à reconstituer une partie de cet excédent au Compte Administratif 2024 pour assurer le financement de notre Budget Supplémentaire 2025.

## L'AJUSTEMENT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont réévaluées pour un montant total de 400 000 €.

Ainsi, la prévision des dotations DGF, DSU, DNP, notifiées par l'Etat depuis le vote du BP 2024, est ajustée de 93 677 €.

A cela s'ajoute une inscription de 126 323 € de financements de la CAF pour le fonctionnement des crèches.

Enfin, nous inscrivons une recette supplémentaire de 180 000 € de remboursement sur rémunération du personnel titulaire et non titulaire par notre assureur et la CPAM.

## L'AJUSTEMENT DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Comme chaque année, le Budget Primitif 2024 a été élaboré sur le principe d'annualité des crédits ; les services communaux devant faire part de leurs besoins pour l'année. Cependant, il est toujours nécessaire, au Budget Supplémentaire, de prévoir une marge supplémentaire pour financer les augmentations de certains postes de charges, les dépenses imprévues ou nouvelles.

C'est d'autant plus vrai cette année, le Budget Supplémentaire ayant ainsi vocation à ajuster les prévisions des dépenses d'énergie et des fournitures dans le secteur de l'alimentation notamment.

Concernant les dépenses énergétiques, nous avons anticipé dès le Budget Primitif la nécessité d'abonder les lignes budgétaires.

Depuis le mois d'avril 2024, les prix des marchés de fourniture de gaz et d'électricité contractualisés par l'intermédiaire du SMED sont en baisse. Cette baisse devrait donc se constater en fin d'année avec le début de la période de chauffe. Elle produira pleinement ses effets en 2025. Toutefois, la diminution des tarifs est contre balancée par la suppression de l'amortisseur électricité au début de l'année 2024. Il y aura donc bien une baisse du coût de l'énergie mais amoindrie par la fin de l'aide de l'Etat.

Un montant de 231 000 € de crédits supplémentaires est par conséquent inscrit pour payer nos dépenses de fluides.

Les autres crédits supplémentaires inscrits au chapitre 011 s'élèvent à 151 500 € dont :

Alimentation :	55 200 €
Fournitures et matériel :	9 500 €
Contrats de prestations de services :	34 000 €
Entretien des bâtiments communaux :	18 000 €
Entretien des véhicules municipaux :	13 000 €
Redevance spéciale :	5 300 €

Enfin, un montant de 15 000 € est inscrit au chapitre 65 en dépenses et 45 en recettes pour procéder aux écritures de régularisation des mouvements sur les comptes 4541 et 4542 entre 2019 et 2023 pour le fonctionnement de la Régie des transports scolaires.

## L'INSCRIPTION DE NOUVELLES RECETTES EN INVESTISSEMENT

Le Budget Supplémentaire permet l'inscription de subventions notifiées et dont le démarrage de l'opération est programmé d'ici le Budget Primitif 2025 :

- Le FDADL 2022 pour l'aménagement de l'entrée du massif Vallon d'OI avec la destruction d'un ancien site bâti en faveur de la préservation des chauves-souris : 298 339 €
- Fonds Chêne dans le cadre du dispositif ACTEE pour l'élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier et Energie : 114 000 €.
- Un dispositif de Proximité 2023 pour la réfection partielle des clôtures des écoles François Césari maternelle, Langevin Wallon maternelle et Jean Crespi.
- Une subvention du Conseil départemental de 50 866 € pour l'acquisition de deux camions électriques pour le service espaces verts.
- Le solde de 18 000 € de la subvention de l'Agence de l'Eau pour la mise en œuvre d'un plan gestion différenciée des espaces publics zéro pesticide.
- Un financement de l'Agence Nationale du Sport pour la création d'un terrain de basket 3x3 : 38 952 €.
- Un financement de l'Agence Nationale du Sport pour la création de deux aires de tennis de table : 10 640 €.
- L'aide à l'embellissement des façades du Département pour trois bénéficiaires : 76 906 €.

A noter, d'autres financements ont été accordés à la Commune depuis le vote du Budget Primitif 2024. Ils seront inscrits au Budget Primitif ou au Budget Supplémentaire 2025 lors de l'inscription des crédits de paiement permettant la mise en œuvre des opérations concernées.

## L'EMPRUNT

Un emprunt de 300 000 € a été inscrit au Budget Primitif 2024 pour le financement des investissements de l'année. La consultation des établissements de prêts a eu lieu au mois de juillet dernier. L'emprunt a été contracté auprès de La Banque Postale pour 15 ans avec un taux fixe de 3,55%.

Aucun nouvel emprunt n'étant prévu cette année, nous n'inscrivons pas d'ajustement des prévisions sur les chapitres de la dette.

## LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET LES CREDITS DE PAIEMENT

Comme vous le savez, la programmation des investissements est intégralement gérée en autorisations de programme.

A l'occasion du Budget Supplémentaire, des ajustements d'AP (autorisations de programme) et de CP (crédits de paiement) sont effectués afin de tenir compte des notifications de subventions et du calendrier de mise en œuvre des projets composant notre programme d'investissement.

Les crédits de paiement sont abondés de 2 020 500 €, répartis sur 14 autorisations de programme.

Le montant total des AP en cours est porté à 25 093 000 €. Sur ce montant, 12 576 270 € de crédits de paiement ont déjà été utilisés et 8 662 655 € sont inscrits au titre de l'exercice 2024, en reports, au BP ou BS 2024.

De plus, 90 000 € sont inscrits hors AP/CP pour le financement d'acquisitions foncières stratégiques de parcelles et de biens immobiliers.

Les inscriptions de crédits proposées à l'occasion de ce Budget Supplémentaire sont conformes à notre programmation. La plupart des crédits de paiement avait été positionnés dès le Budget Primitif.

Le financement de ces inscriptions et l'équilibre de la section d'investissement nécessitent un virement depuis la section de fonctionnement de 1 072 012 € et donc l'utilisation de la quasi-totalité du résultat disponible en excédent de fonctionnement. La part de résultat disponible restant à l'issue de ce Budget Supplémentaire est ramenée à 133 351 €, soit plus de 100 000 € de moins que l'année dernière.

Afin de ne pas continuer à réduire ce chiffre et constater un résultat nul au Compte Administratif 2024, nous devons prendre des mesures dès maintenant afin de reconstituer une part de notre excédent de fonctionnement.

Les crédits supplémentaires inscrits aujourd'hui vont nous permettre d'assurer le fonctionnement de nos services publics jusqu'à la fin de l'année dans de bonnes conditions (restauration, crèches, etc...) mais l'objectif est de contenir au maximum le volume des dépenses de gestion courante pour améliorer le résultat disponible en excédent de fonctionnement en 2025.

De même en section d'investissement, les crédits de paiement inscrits ont été calculés au plus juste, sur des opérations en cours ou qui vont l'être dans les prochains mois. La forte diminution de notre résultat disponible nous oblige à inscrire uniquement les dépenses pour des opérations en cours, avec des cofinancements actés, ou présentant un caractère d'urgence en termes de sécurité ou de fonctionnement des services publics.

\*\*\*